

Informations

La Section Sportive Scolaire Football Mixte du collège de Bercé à Montval-sur-Loir a ouvert en septembre 2019. Pour l'année scolaire 2026-2027, un recrutement sera effectué en 6^{ème} mais aussi en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pour compléter les effectifs. Les élèves recrutés bénéficient de deux fois deux heures hebdomadaires de pratique avec un éducateur sportif en plus des heures de cours.

1. A qui s'adresse-t-elle ?

Elle s'adresse à tout élève du collège, fille ou garçon, licencié ou non, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Si l'élève est scolarisé hors secteur du collège de Bercé, il faudra faire une demande de dérogation à la direction académique de la Sarthe en s'adressant d'abord au collège de secteur. Si l'élève n'est pas licencié dans un club, il lui faut un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. Le candidat retenu devra être licencié dans un club de football.

2. Les objectifs :

- *Contribuer à la réussite scolaire des élèves*
- *Remotiver les élèves fragiles*
- *Travailler les parcours citoyens, de santé et avenir.*
- *Développer chez les élèves l'autonomie, la solidarité et le vivre ensemble.*
- *Proposer un parcours alliant investissement scolaire et pratique physique renforcée d'une activité sportive football.*

3. Dossier de candidature :

Tout élève, garçon ou fille, licencié ou non, intéressé par la Section Sportive Scolaire FOOTBALL mixte adressera au Principal du collège au plus tard pour le :

Mardi 24 Mars 2026

Le dossier est accessible sur le site du district de football de la Sarthe et sur le site du collège de Bercé. Il pourra être aussi retiré au secrétariat du collège dès le lundi 09 février 2026.

4. Tests de sélection :

6èmes/5èmes/4èmes/ 3èmes :

Jeudi 09 Avril 2026 : 9h-12h stade du collège de Bercé.

5. Admission :

A l'issue des résultats des tests sportifs et de l'étude du dossier scolaire, une commission délibérative établit la liste définitive des inscrits. Cette liste est transmise à la direction académique pour validation. Les résultats seront ensuite communiqués aux familles à partir du **15 mai 2026**. Les parents pourront ainsi se présenter au secrétariat du collège pour procéder à l'inscription définitive de leur enfant **mi-juin 2026**.

☞ Les élèves scolarisés hors secteur du collège de Bercé devront effectuer une demande de dérogation auprès de la Direction Académique de la Sarthe.

6. Réunion d'informations :

Elle aura lieu le **Mardi 24 mars 2026** à 18h00 au collège de Bercé (salle de permanence).